



■ DOCUMENT OFFICIEL AEIDC — RÈGLEMENT INTÉGRAL DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

◆ 0. PRÉAMBULE INSTITUTIONNEL

L'Académie des Experts en Ingénierie et Développement des Compétences (AEIDC) met en place un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) conforme aux standards internationaux de reconnaissance des compétences professionnelles.

Ce règlement définit **les conditions explicites, rigoureuses et incontournables** que doit satisfaire tout candidat pour obtenir un diplôme de :

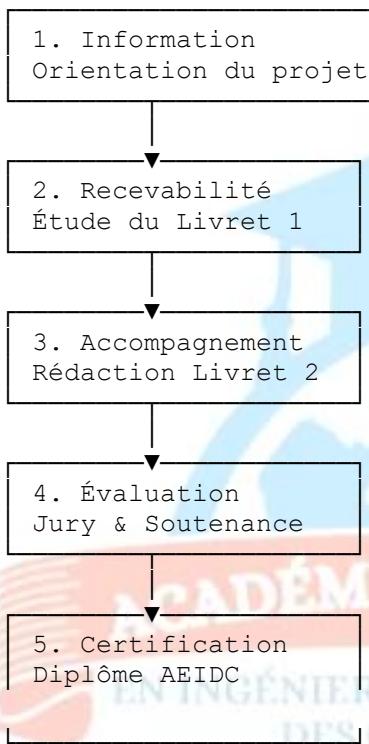
- Licence (EQF 6)
- Master (EQF 7)
- Doctorat (EQF 8)

Ce document constitue **la référence institutionnelle obligatoire** pour toutes les évaluations, décisions de jury et procédures administratives. La VAE peut s'étendre de trois mois à une année ou plus en fonction de l'exigence de la production intellectuelle .

EN INGENIERIE ET DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES

◆ 1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ — CRITÈRES D'ADMISSION

1.0. SCHÉMA DU PROCESSUS VAE AEIDC (Organigramme Textuel)



1.1. Condition n°1 : Expérience professionnelle minimale obligatoire

Le candidat doit présenter une expérience continue ou cumulative :



Niveau visé	Durée minimale	Nature exigée
Licence	5 ans	Expérience opérationnelle, technicienne ou administrative ayant permis la maîtrise d'un métier
Master	7 ans	Expérience de pilotage, supervision, ou coordination professionnelle
Doctorat	10 ans	Expérience de direction, d'expertise, de gestion stratégique ou d'innovation

Exigences supplémentaires :

- Les années doivent être **justifiables à 100 %** (aucune année non prouvée n'est comptabilisée).
- Les preuves doivent être :
 - authentiques,
 - vérifiables,
 - signées ou cachetées,
 - traçables selon les normes ISO 21001.

! Document non authentifié = non recevable = expérience non comptabilisée.

1.2. Condition n°2 : Pertinence du domaine

L'expérience doit être **cohérente avec le diplôme visé**.

Aucune VAE n'est acceptée dans un domaine totalement étranger au parcours du candidat.

Exemple :

- 10 ans en logistique → VAE en Management, Gestion, Supply Chain : **Oui**
- 10 ans en logistique → VAE en Médecine, Droit, Ingénierie nucléaire : **Non**

1.3. Condition n°3 : Niveau académique préalable

Le candidat doit satisfaire aux prérequis internationaux :

Niveau visé Prérequis académique minimal

Licence (EQF 6) Niveau Bac ou équivalent

Master (EQF 7) Niveau Licence (ou équivalent professionnel)

Doctorat (EQF 8) Niveau Master ou équivalent



Exceptions possibles :

Uniquement si l'expérience démontre **une expertise exceptionnelle**, validée par le Comité d'Équivalence AEIDC.

◆ 2. DOCUMENTS À FOURNIR – LIVRET 1 ET LIVRET 2

2.1. LIVRET 1 – DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Le candidat doit fournir :

1 Documents administratifs

- Carte d'identité
- CV certifié conforme
- Diplômes obtenus
- Attestations d'employeurs
- Contrats ou avenants professionnels
- Certificats de travail
- Justificatifs d'activités indépendantes

2 Preuves obligatoires

Pour chaque année d'expérience :

- un document écrit, signé, daté
- mentionnant clairement le poste, la mission, la durée
- authentifiable par l'AEIDC

3 Condition éliminatoire

- Expérience inférieure au seuil minimal
- Incrédibilité majeure entre documentaire et déclarations

2.2. LIVRET 2 – DOSSIER DE VALIDATION

Ce livret est une **analyse approfondie de l'expérience du candidat**, comprenant :

1 Analyse réflexive structurée

Le candidat doit présenter :

- les missions exercées,
- les résultats obtenus,
- les compétences mobilisées,
- les difficultés rencontrées,
- les solutions apportées,
- les apprentissages tirés.

2 Alignement avec les compétences du diplôme visé

Le candidat doit démontrer explicitement :

- la correspondance entre son expérience et les compétences officielles EQF/CITE,
- la maîtrise de chaque compétence, **preuve à l'appui**.

3 Preuves obligatoires

Chaque compétence déclarée doit être accompagnée d'au moins :

- **3 preuves concrètes**
(documents, projets, publications, schémas, rapports, certifications...)

! Absence de preuves = compétence non validée = validation impossible.

◆ 3. MÉMOIRE OBLIGATOIRE — EXIGENCES OFFICIELLES

3.1. Pour la Licence (80 à 120 pages)

Contenu attendu :

- Introduction et problématique
- Description du contexte professionnel
- Analyse d'une situation réelle



ACADEMIE DES EXPERTS EN INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

DES COMPETENCES : AEIDC

E-mail : info@aeidc-educ.org

Contact : +225 07 35 81 37 / 01 40 58 59 47

Site web : www.aeidc-international.org



- Méthodologie utilisée
- Résultats et solutions
- Conclusion professionnelle
- Bibliographie (normes APA ou Chicago)

Objectif :

- Démontrer la compréhension du métier et des enjeux de terrain.
-

3.2. Pour le Master (180 à 200 pages)

Contenu obligatoire :

- Cadre théorique complet
- Revue de littérature scientifique
- Analyse méthodologique structurée
- Étude de cas approfondie
- Propositions d'amélioration documentées
- Annexes justificatives

Objectif :

- Montrer la capacité d'analyse, de synthèse et de pilotage professionnel.
-

3.3. Pour le Doctorat (250 à 500 pages)

Contenu obligatoire :

- Problématique complexe et innovante
- Revue de littérature exhaustive
- Méthodologie scientifique (quantitative et/ou qualitative)
- Analyse approfondie d'un dispositif réel
- Production de connaissances nouvelles
- Modèle, théorie ou méthode innovante
- Impact mesurable sur le domaine

Objectif :

- Démontrer la capacité à produire du savoir, innover et transformer un système.
-



◆ 4. ÉVALUATION PAR LE JURY — GRILLE ULTRA-DÉTAILLÉE (40 CRITÈRES)

Les 40 critères sont répartis en 5 catégories :

(Chaque critère noté sur 5 → Score total = 200 points)

A. Pertinence du parcours (8 critères)

1. Cohérence domaine / diplôme
2. Progression professionnelle
3. Niveau de responsabilité
4. Diversité des missions
5. Pertinence des expériences
6. Traçabilité des preuves
7. Authenticité des documents
8. Adéquation avec le niveau EQF requis

B. Maîtrise des compétences (10 critères)

9. Expertise technique
10. Autonomie dans les missions
11. Capacité à résoudre des problèmes
12. Leadership (niveau Master/Doctorat)
13. Maîtrise des outils du métier
14. Pilotage de projets
15. Capacité de décision
16. Production de résultats
17. Gestion des priorités
18. Adaptabilité professionnelle

C. Analyse réflexive (8 critères)



ACADEMIE DES EXPERTS EN INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

DES COMPETENCES : AEIDC

E-mail : info@aeidc-educ.org

Contact : +225 07 35 81 37 / 01 40 58 59 47

Site web : www.aeidc-international.org



19. Description claire des situations
 20. Analyse critique
 21. Compréhension des enjeux
 22. Capacité d'auto-évaluation
 23. Pertinence des solutions apportées
 24. Apprentissage tiré de l'expérience
 25. Rétrospective constructive
 26. Capacité à conceptualiser
-

D. Contribution/Innovation (7 critères)

27. Impact des actions
 28. Amélioration de processus
 29. Création ou innovation
 30. Résultats mesurables
 31. Reconnaissance par les pairs
 32. Influence sur l'organisation
 33. Contribution à la profession
-

E. Communication et Soutenance (7 critères)

34. Clarté du discours
 35. Structure de l'argumentaire
 36. Maîtrise du sujet
 37. Gestion du temps
 38. Réponses aux questions
 39. Qualité de la présentation
 40. Professionalisme général
-

Seuil obligatoire de réussite : 160/200 points (80 %)

Tout score inférieur = validation partielle ou refus.



◆ 5. SOUTENANCE ORALE — CONDITIONS STRICTES

Durée :

- Licence : **30 minutes**
- Master : **45 minutes**
- Doctorat : **60 minutes**

Le candidat doit :

- Présenter son mémoire
- Justifier ses compétences
- Défendre ses analyses
- Répondre aux questions du jury
- Démontrer cohérence, maturité et professionnalisme

◆ 6. CONDITIONS ÉTHIQUES ET CONTROLES

6.1. Authenticité

Tout document suspect ou falsifié entraîne l'**exclusion immédiate**.

6.2. Anti-plagiat

Taux maximal autorisé :

- Licence : 20 %
- Master : 15 %
- Doctorat : 10 %

6.3. Engagement éthique

Le candidat doit signer :

- le Code d'Honneur AEIDC
- la Charte de confidentialité



ACADEMIE DES EXPERTS EN INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

DES COMPETENCES : AEIDC

E-mail : info@aeidc-educ.org

Contact : +225 07 35 81 37 / 01 40 58 59 47

Site web : www.aeidc-international.org

- l'Engagement de conformité
-



◆ 7. CONDITIONS ADMINISTRATIVES FINALES

Pour obtenir le diplôme, le candidat doit :

1. Avoir validé les 40 critères
 2. Avoir soutenu son mémoire devant le jury
 3. Avoir réglé tous les frais
 4. Avoir signé les engagements éthiques
 5. Avoir reçu la validation définitive du Comité Académique
-

◆ Le diplôme AEIDC est alors délivré avec la mention :

👉 “Diplôme obtenu par la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE)”

et inscrit au **Registre International des Diplômés AEIDC**.